



Commune de Roquebrun

Bulletin Municipal

N° 27

Octobre 2014

Page 1

- **Le mot du Maire**
- **Infos**

Page 2

- **Infos**

Page 3

- **Tourisme**
- **Autres infos**
- **Travaux en cours**

Page 4

- **Etat civil**
- **Agenda**

Le mot de Madame le Maire

C'est regrettable, mais le bulletin commence par deux doléances :

Dans l'été, nous avons eu des dégâts sur nos plantations, notamment à l'église sur le système d'arrosage découpé en morceaux, comment faire ? Doit-on installer des appareils de sécurité sur les espaces publics ? Doit-on se surveiller mutuellement ? Je ne sais pas, mais en tout cas, les systèmes doivent être refaits, sinon nos plantations vont dépérir.

La seconde concerne nos amis les chiens, déjections canines !! Dois-je mettre la casquette du "verbalisateur" ?

A l'arrivée de l'automne, nous avons pu apercevoir l'Orb en furie. N'est-ce pas un avertissement pour les petites entreprises et les viticulteurs qui ont une partie de leurs vendangeurs dans cette zone "rouge", donc à risque très élevé ? Les événements Cévenols ne sont pas négligeables. Il ne faut pas les oublier.

La rentrée scolaire s'est bien passée, un peu plus d'enfants. L'an prochain nous ne savons pas encore, mais vraisemblablement nous ne pourrions accueillir les plus petits, vivement la future école !!

J'invite les enfants et la population à participer à « la Célébration du 11 novembre 2014 ». Le cortège partira comme chaque année des écoles.

Bon automne

Francine MARTY



Infos

REPAS DES ANCIENS

Le traditionnel Repas des Anciens aura lieu le samedi 13 décembre 2014 à midi dans la Salle des Fêtes de Roquebrun. Il sera préparé par l'Auberge Saint Hubert et la partie variétés, assurée par Bruno Naccini, qui vous distraira et vous fera danser.

Vous habitez la Commune de Roquebrun, vous avez plus de 65 ans, faites-vous inscrire dès maintenant, pour le repas, à la Mairie **jusqu'au 8 décembre.**

Comme l'an dernier, la commune organise une distribution de colis de Noël pour les personnes de 65 ans et plus, qui ne viennent pas au repas et qui désirent avoir un colis, l'inscription est obligatoire.

Pour des raisons de délais de commande, l'inscription sera clôturée le **31 octobre 2014** et la distribution sera organisée entre le 15 et le 20 décembre.



Calendrier annuel des périodes d'incinération de végétaux et d'emploi du feu

Règlementation applicable à l'intérieur et à moins de 200 mètres des "zones exposées" qui comprennent les bois, forêts, plantations, reboisements, ainsi que les landes, garrigues et maquis.

| | | | | | | | |
|-------------------------------|-----------------------------------|------------------------------|----------------------|---------------------------|-----------------------------|-----------------------------|--|
| Propriétaires ou ayants-droit | Vent > 40 km/h | 1 1er janvier au 31 décembre | | | | | |
| | Incinération de végétaux coupés | 4 1er janvier au 15 mars | 2 16 mars au 15 juin | 3 16 juin au 30 septembre | 2 1er octobre au 15 octobre | 4 16 octobre au 31 décembre | |
| | Incinération de végétaux sur pied | 4 1er janvier au 15 mars | 2 16 mars au 15 juin | 1 16 juin au 30 septembre | 2 1er octobre au 15 octobre | 4 16 octobre au 31 décembre | |
| Autres usagers et tout public | | 1 1er janvier au 31 décembre | | | | | |

Les adresses :

Direction départementale de l'agriculture et de la forêt
Place Chapital
Maison de l'agriculture
34261 MONTPELLIER Cedex 2
Tél : 04.67.34.28.50
Fax : 04.67.34.29.66

Service départemental d'incendie et de secours
Parc Bel'Air
Rue supemova
34200 VAILHAUQUES
Tél : 04.67.10.34.18
Fax : 04.67.84.81.95
CODIS : 18 (ou 112 avec un portable)

- 1** Période d'interdiction d'utiliser le feu.
- 2** Période dangereuse soumise à déclaration annuelle en mairie.
- 3** Période très dangereuse soumise à dérogation préfectorale exceptionnelle.
- 4** Période non réglementée où l'on peut brûler.

Les dispositions ci-dessus ne s'étendent toutefois pas aux habitations, à leurs dépendances, ainsi qu'aux chantiers, ateliers et usines sous réserve de l'observation des prescriptions édictées par l'autorité publique et des dispositions relatives aux obligations de débroussaillage.

Les partenaires

Chambre d'Agriculture de l'Hérault
Tél : 04.67.20.88.00
Fax : 04.67.20.88.95

Conseil Général de l'Hérault
Service DFCI
Tél : 04.67.57.09.50
Fax : 04.67.57.09.51

ONF
Office National des Forêts
Tél : 04.67.35.50.00
Fax : 04.67.35.56.28

AD CCFF
Association Départementale des Comités Corréaux Feux de Forêt
Tél : 04.67.59.77.17
Fax : 04.67.56.78.32

SIME
Service Inter-chambres Montagne Elevage
Tél : 04.67.06.23.50
Fax : 04.67.06.23.78

Cellule Brûlage Dirigé D.D.A.F.
Tél : 04.67.34.28.63
Fax : 04.67.34.29.66

CRPF
Centre Régional de la Propriété Forestière
Tél : 04.67.41.68.10
Fax : 04.67.41.68.11

Stop à l'incivisme !

Certains points de collecte des déchets se trouvent souillés par des actes d'incivisme qui nuisent à notre village et ne font qu'aggraver les factures ordures ménagères. Des outils de collecte ont été mis en place pour une bonne prise en charge des déchets par la collectivité: points d'apport volontaire pour les emballages recyclables, déchèteries pour les matériaux encombrants et toxiques, soutien au compostage individuel pour la partie fermentescible...

Il est intolérable de constater qu'une partie de la population continue de négliger les règles de collecte et impose à tout le monde un surcoût sur la facture de la redevance tout en portant préjudice à la qualité de vie dans nos villages.

Nous rappelons donc qu'il est interdit de:

- Déposer des sacs poubelles en dehors des bacs gris
- Déposer des cartons ou autres encombrants ailleurs qu'en déchetterie
- Jeter tous types de déchets aux abords des chemins

Il est OBLIGATOIRE de jeter les déchets résiduels dans des sacs plastiques => les bacs restent propres et sans odeurs pestilentielles

Tourisme

Cet été la commission tourisme a proposé une réunion à tous les prestataires de services afin d'améliorer nos offres.

Deux groupes se sont formés, l'un pour réfléchir à l'accueil des touristes et l'autre sur les modalités de prospection.

Résultats des groupes : mise en place de la présentation des activités avec dégusta-

tion des vins de différentes caves de la commune et, réalisation d'un diaporama (qui sera remplacé par une vidéo).

Maintenant, l'objectif principal est d'augmenter la fréquentation touristique hors période estivale, en proposant des séjours à thèmes.

Autres infos

INSCRIPTION SUR LES LISTES ELECTORALES

Pour pouvoir voter, les citoyens français et ceux de l'Union européenne doivent être inscrits sur les listes électorales. La date limite d'inscription est fixée au

31 décembre 2014.

L'inscription est automatique pour les jeunes de 18 ans. En dehors de cette situation, l'inscription sur les listes fait l'objet d'une démarche volontaire (à effectuer au plus tôt).

L'inscription sur les listes électorales est possible en se rendant à la mairie avec les pièces exigées (formulaire disponible en Mairie, pièce d'identité et justificatif de domicile de moins de 3 mois).



VŒUX DU MAIRE

Francine Marty et le Conseil Municipal seront heureux de vous présenter leurs vœux pour la nouvelle année le vendredi **9 janvier 2015** à 18 h 30 dans la salle de la mairie.

Travaux en cours

Le début des travaux : construction de la station de pompage pour l'irrigation des vignes



Etat civil du 3^{ème} trimestre 2014

NAISSANCE

28/07/2014 Lugdivine et François CHAMPART sont heureux de vous annoncer la naissance de leur fils Mathieu

MARIAGE

16/08/2014 Marie Cécile TORRES et Pierre-Damien CHARRETIER

DECES

05/08/2014 Bernard Hubert Raymond BATAILLE

12/08/2014 Louis André Joseph NAVARRE

24/08/2014 Roger Clément CANALS

25/08/2014 Jean Germain Lucien MARCOUIRE

07/10/2014 Francine Paule Claire CASTEL

Agenda

OCTOBRE

22 - Spectacle pour enfants (marionnettes), « Les contes carottés où l'on a Perrault », salle de la Mairie (association Librinspir)

NOVEMBRE

6 à 26 Exposition thématique « centenaire de 1914-1918 », Bibliothèque de Roquebrun, salle de la Mairie

11 - Célébration du 11 novembre 2014

29 - Présentation de l'ouvrage « Eldorad'Orb » par M. Vitaux (association « Patrimoine et mémoire de notre pays »)

30 - Fête avec repas de la St André, campotel

DECEMBRE

5 et 6 Téléthon

13 - Repas des Anciens, salle de la Mairie

14 - Marché de Noël sur l'esplanade

17 - Mado des Etoiles, conte musical marionnettes, salle de la Mairie (Médiathèque Départementale/Bibliothèque de Roquebrun)

11 novembre : dans le cadre du centenaire du 1er conflit mondial, les célébrations du 11 novembre seront marquées plus solennellement et une exposition sera proposée.

Cette année nous rendrons un hommage particulier à nos morts, les enfants de l'école et leurs enseignants sont invités à y participer,

2015: la vie à l'arrière: hommage aux femmes,

2016: centenaire de Verdun: la vie au front,

2017: baptême de la rue Louis Maffre, instituteur de Roquebrun mort pour la France,

2018: l'armistice: la paix retrouvée.

